

CONSEIL MUNICIPAL DE POUILLY EN AUXOIS
SEANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 6 FEVRIER A 19H30

Présents : M. Bernard MILLOIR (maire), Mme Monique GARNIER, Mme Karine BASSARD, M. René DESSEREE, M. Stéphane ROUX (adjoints), Mme Claire DURANTE M. Yves COURTOT, M. Gérard CUROT, Mme Nicole FILLON, Mme Evelyne GAILLOT, M. Gilles GAUDIN de SAINT-REMY, Mme Annie HENNEAU, Mme Marie-Hélène MAILLARD, M. Yohann MORTIER et M. Eric PIESVAUX (conseillers municipaux)

Absents excusés : Mme Annick RADIGON (procuration à Karine BASSARD), M. Maxime SAGETTE (procuration à Stéphane ROUX), Mme Jeanine BERTHELOT, M. Christian CLEMENT

Secrétaire de séance : Karine Bassard

1. Compte-rendu

Le compte-rendu de la séance du 19 décembre est approuvé à l'unanimité.

2. SIVOS

- Convention de mise à disposition des Services municipaux (Secrétariat – services techniques)

La commune de Pouilly en Auxois met à la disposition du SIVOS ses services techniques, son secrétariat de mairie pour prendre en charge :

- L'entretien des espaces verts situés sur le périmètre des écoles publiques
- La maintenance de premier niveau des équipements
- l'accompagnement des divers prestataires extérieurs amenés à intervenir dans les bâtiments des écoles
- l'accompagnement des enfants à la restauration scolaire du collège (6h par semaine pendant 36 semaines)
- le secrétariat du SIVOS

La convention a été adoptée par le SIVOS le 17/12/2019.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte cette convention

- Refacturation d'abonnements

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la convention permettant de refacturer les contrats de téléphonie, d'internet, d'électricité et d'alarme au SIVOS pour les dépenses les concernant.

3. Personnel communal

- Organisation du temps de travail du personnel à mi-temps

Le maire rappelle que deux postes d'agents techniques ont été créés à temps partiel par arbitrage avec un poste à temps complet, objet des délibérations intervenues lors d'un précédent conseil municipal.

Pour une bonne organisation du service, les deux agents occupant ces postes, travailleront par cycle complémentaire, une semaine à 20 heures, l'autre à 15 heures, avec une journée de travail en commun.

M. Curot s'étonne de la façon dont le recrutement s'est déroulé, le conseil municipal devant pour lui, être consulté préalablement sur ce recrutement.

Le Maire rappelle :

- que le recrutement est du ressort de la compétence exclusive du maire,
- que, conformément aux dispositions règlementaires, le Conseil Municipal a délibéré sur l'évolution des postes d'organigramme concernés,
- qu'il s'agit pour le cas de figure, de délibérer sur le travail par cycle des 2 agents techniques, travail par cycle qui est soumis à l'avis du Comité technique.

Mr Curot regrette le manque de publicité sur ce recrutement.

Le Maire indique qu'il reçoit régulièrement des candidatures et qu'il priorise d'abord le vivier de candidatures pour recruter, si, bien entendu, un profil correspond au poste à pourvoir, ce qui était le cas.

A ce propos, le Maire informe les Conseillers Municipaux que le nouvel agent technique recruté aura aussi une mission d'Agent de Surveillance de la Voie Publique (ASVP).

A ce titre, il peut être appelé à constater par procès-verbal des contraventions notamment :

- au Code de la route sur les dispositions concernant l'arrêt ou le stationnement des véhicules en infraction,
- au code de la santé publique sur les dispositions relatives aux règlements sanitaires concernant la propreté des voies et espaces publics,
- au code de l'environnement, il pourra procéder à toutes constatations sur la police de la publicité, sur les infractions aux règles relatives à la lutte contre les bruits de voisinage.

L'ASVP doit obtenir l'agrément du Procureur de la République et prêter serment devant le juge du Tribunal d'Instance. Bien entendu, l'objectif final de la mission d'ASVP est surtout de faire de la prévention sans pour autant négliger la sanction en cas d'abus avéré.

Mr Curot marque son désaccord et quitte la séance du Conseil Municipal à 19h50.

Le Conseil Municipal approuve la mise en place des cycles de travail par :

..... pour

..... contre

- Avenant à la convention Médecine du travail du centre de gestion 21

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la signature de la convention avec la médecine du travail qui passe à 0.42% par an de la masse salariale.

4. Convention avec le Conseil Départemental pour mise à disposition d'assistance technique à l'exploitation des stations d'épuration

Le Conseil départemental propose une Service d'Assistance Technique à l'Exploitation des Stations d'Épuration (SATESE).

C'est une mission de conseil et d'assistance au bénéfice de la commune dans le cadre des relations entre le fermier, la police de l'eau et l'Agence de l'eau Seine Normandie.

Le coût annuel de ce service est de 1.029,25€.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la signature de cette convention.

5. Convention avec le Conseil régional pour mise en place d'un point d'arrêt de transport scolaire rue de Dijon

Plusieurs familles domiciliées à l'entrée de Pouilly ont sollicité la commune pour la mise en place d'un arrêt de bus pour permettre aux collégiens de se rendre au collège.

Quelques aménagements sont à prévoir par la commune pour sécuriser la montée et la descente des enfants.

La commune prendra en charge les frais de transport de 190€ par an et par enfant.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la signature de cette convention.

6. Requalification du Centre bourg

Le maire communique les informations suivantes :

- Enfouissement des réseaux téléphone et électrique (Etude SICECO)

La commune souhaite profiter des travaux du centre bourg pour enfouir les réseaux « place Pierre et Marie Curie », « Place du grenier à sel » et « rue René Laforge ».

Ces travaux seront placés sous maîtrise d'ouvrage du SICECO. L'étude préalable est proposée au prix de 6.000€.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à engager l'étude.

- Réseaux eaux usées et eaux pluviales

Il est impératif de refaire ces réseaux dégradés avant les travaux du centre bourg.

Compte tenu de l'importance des travaux, un temps de travaux de 1.5 mois supplémentaire est à prévoir.

Il s'agira aussi d'une dépense supplémentaire à prendre en compte, le chiffrage est en cours.

Nouveau planning prévisionnel :

- Mi février : travaux Orange sur le réseau de téléphone (durée : 10 à 15 jours)
- 1^{ère} semaine de mars : enfouissement des réseaux aériens
- Fin avril : réfection des réseaux eaux usées et eaux pluviales
- Mi mai : début des travaux de requalification du centre bourg

Le plan de financement sera donc à revoir en fonction de tous ces éléments.

7. Affaires diverses

- Subvention exceptionnelle école élémentaire

Il s'agit de financer des projets qui avaient obtenu un accord de principe en 2018 et qui n'avaient pas encore pu être réalisés.

Une subvention de 2.200 € est accordée

- Demande de concert

L'Harmonie Royale d'Avelgem en Belgique propose un concert à Pouilly dans le cadre de sa tournée à l'étranger en août 2019.

La commune de Pouilly accepte cette représentation sous réserve de l'acceptation du mode de règlement par mandat administratif ou sous forme de subvention.

- Demande d'acquisition de terrain

Le propriétaire de la parcelle 1546, située 12 place Pierre et Marie Curie souhaite acquérir une parcelle de terrain appartenant à la commune et située derrière son habitation.

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne un accord de principe pour autoriser cette vente, sachant que les frais d'acte et de bornage sont à la charge de l'acheteur. Une servitude sera à intégrer dans l'acte compte tenu du passage de la rivière souterraine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20.